

## Signature d'une convention entre l'APAJH et le Département

**Signé le vendredi 11 décembre 2015, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2016-2020 du Pôle Enfance marque la volonté commune du Département et de la Fédération des APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) d'approfondir leur partenariat dans l'intérêt des enfants accueillis et avec le souci d'une bonne gestion.**

Dans le cadre de la protection de l'enfance, dont le Département à la charge, une adaptation permanente est nécessaire aux besoins des jeunes accueillis et une attention constante doit être portée à la qualité des prises en charge.

Ce processus de contractualisation se place dans une démarche partenariale entre les établissements et le Département.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens permet de poser un cadre précis et transparent qui permettra d'associer des moyens à des objectifs et d'engager les transformations utiles des établissements d'accueil.

À titre d'exemple, cette CPOM permet :

- d'adapter les capacités des établissements à un contexte qui évolue rapidement ;
- d'accompagner les professionnels dans leurs besoins de formation ;
- d'utiliser au mieux le potentiel des bâtiments d'accueil ;
- d'acter l'engagement du pôle enfance dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, avec à terme l'objectif d'une certification.

Les problématiques associées à la politique de l'enfance, dont il est question dans le CPOM, ont vocation à être discutées prochainement dans un cadre plus large. En effet, en 2016, sera préparé le nouveau schéma départemental de la protection de l'enfance du Département.

### Contact presse :

Conseil départemental de la Haute-Marne  
Karl Terrollion – Tél : 03 25 32 88 92 – Courriel : [karl.terrollion@haute-marne.fr](mailto:karl.terrollion@haute-marne.fr)  
Site internet : [www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)